

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 79 (1991)

Heft: 5

Artikel: 10e révision de l'AVS : la montagne et la souris

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-279697>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

10^e révision de l'AVS

La montagne et la souris

(pbs) — Les débats au Conseil des Etats ont volé bas. Il faut dire que les députés n'avaient à se mettre sous la dent qu'une modeste réformette, après 12 (douze !) ans de travail. Les seules modifications importantes concernent les hommes: introduction d'une rente de veuf, autorisation de prendre sa retraite à partir de 62 ans moyennant une réduction de la rente. On a aussi amélioré la situation des femmes divorcées.

A part cela, et malgré les interventions énergiques et souvent caustiques des conseillères Bühler (SH), Meier (LU) et Jaggi (VD), on a refusé aux femmes les deux améliorations qu'elles espéraient: le splitting (rentes indépendantes de l'état civil), et l'attribution d'un «bonus éducatif» pour les années où les femmes ont élevé des enfants ou soigné des parents âgés en renonçant à un travail rétribué. Bien heureux encore qu'on n'ait pas, comme



Pas d'avancée vers l'égalité. (Photo CO Genève)

cela a été demandé expressis verbis, ramené l'âge de la retraite pour les femmes de 62 à 65 ans, ce «privilège» (sic) étant décidément excessif.

Cette soi-disant révision de l'AVS laisse un goût amer à celles et à ceux qui espèrent d'un acte législatif qu'il soit un

pas en avant dans la marche vers l'égalité. Explication (?) du conseiller fédéral Cotti: le nouveau droit matrimonial, qui aurait justifié le splitting, n'est pas encore entré dans les mœurs, l'égalité n'est pas encore réalisée dans notre société, «l'AVS n'a pas à préparer cette

égalité, elle ne peut que l'accompagner».

D'où peut alors venir le progrès, si ce n'est d'un effort continu des femmes elles-mêmes ?

Cet accouchement d'une souris par la montagne a été sanctionné par 30 voix contre 13.



Notre Faculté des sciences met au concours deux postes de

Professeur ordinaire (full professor)

en physique expérimentale de la matière condensée

Entrée en fonction: octobre 1992 ou à convenir.

Les titulaires des postes participeront aux tâches d'enseignement de l'Institut de physique expérimentale en physique générale et en physique du solide. Pour leurs recherches, les titulaires disposeront de l'infrastructure de l'institut (cryogénie, production de hauts champs magnétiques, métallurgie, centre de micro-analyse).

Les candidatures (avec curriculum vitæ et liste de publications) doivent parvenir avant le 31 août 1991 à M. le prof. J.-C. Bünzli, Doyen de la Faculté des Sciences, Collège propédeutique, CH-1015 Lausanne. Renseignements complémentaires auprès de M. le prof. G. Wanders, président du Collège des professeurs de la section de physique, CH 1015 Lausanne, tél. 021/692 23 84. Soucieuse de promouvoir l'accès des femmes à la carrière académique, l'Université encourage les candidatures féminines.



Notre Faculté des sciences sociales et politiques met au concours un poste de professeur ordinaire, plein temps,

de Systèmes politiques comparés: Pays du Tiers Monde

Entrée en fonction: 1er septembre 1992.

Les candidatures avec curriculum vitæ et publications en deux exemplaires sont à adresser jusqu'au **30 mai 1991** au Président de la Commission de présentation «Pays du Tiers Monde», Faculté des SSP, BFSH 2, CH-1015 Lausanne-Dorigny, tél. 021/692 46 55. Le cahier des charges peut être obtenu à la même adresse.

Soucieuse de promouvoir l'accès des femmes à la carrière académique, l'Université encourage les candidatures féminines.